

RÉTRO 2019

societe.union@sonapresse.com

La task-force santé et le coup de colère du PM

CM & D.O

Libreville/Gabon

2019 a été marquée, entre autres, par la mise en place d'une task-force en vue de résoudre les problèmes qui minent notre système de santé. Dès octobre, le chef de l'État avait instruit le gouvernement à organiser ces assises, dans l'optique d'améliorer ce, de manière significative, les performances et la gouvernance de notre système de santé et de protection sociale. Bien que des propositions fortes soient sorties de ces assises, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, avait clairement exprimé son insatisfaction. Estimant que la problématique du secteur santé " n'a pas été proprement traitée ", les participants ne voulant pas " crever l'abcès ", alors que " la récréation doit être termi-

née " dans ce secteur de santé d'autant que, malgré des investissements colossaux consentis par les pouvoirs publics, la population continue de subir

la problématique du secteur santé « n'a pas été proprement traitée », les participants ne voulant pas « crever l'abcès »

les affres d'un système de santé défaillant. Comme pour enfoncer le clou dans cette maison santé malade, qui peine à sortir la tête de l'eau, une commission de dix jours avait été mise en place le 15 novembre dernier, à la demande du ministre de la Santé Max Limoukou, suite à la mort inexplicable d'une jeune enfant au Centre hospitalier universitaire de



Photo: Jean Madouma

Le Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), une des structures majeures de la maison santé malade.

Libreville (CHUL). Celle-ci avait pour charge de ramener la sérénité dans ce secteur vital

miné par une grande crise de confiance entre la tutelle, le personnel soignant et les patients.

Mais là encore, les conclusions se font toujours attendre. Pour 2020 peut-être ?

CNSS: un retour controversé à la mensualisation des pensions de retraite

F.S.L

Libreville/Gabon

L'année 2019 a été celle où les retraités de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), plus que par le passé, auront donné plus de la voix, poussant parfois leurs actions jusqu'à l'extrême. La raison de toute cette montée d'adrénaline constatée au cours des 366 jours qui s'achèvent, est la décision prise, en mars, par l'ancienne direction générale, de procéder au paiement des pensions au trimestre. Chose que les retraités ont rejetée en bloc. "On ne peut pas accepter d'être payé une fois par trimestre. Parmi nous, il y a des malades. La maladie n'attend pas. La SEEG

(Société d'eau et d'énergie du Gabon) ne pardonne pas. Les propriétaires des maisons que nous louons également. C'est de l'ingratitude, c'est une mauvaise manière de traiter les personnes qui ont dignement servi le pays", avait notamment hurlé un des porte-parole des retraités. Le calme et la sérénité reviendront heureusement lorsqu'en août, le gouvernement décide du retour du paiement mensuel avec la nouvelle direction. Comme l'avaient souhaité les personnes concernées. Une décision qui cadrerait avec la vision du président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui avait réitéré, en mai dernier, son attachement au système de retraites, à la solidarité intergénérationnelle et aux acquis sociaux.

Écoles supérieures privées: le nettoyage

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Invitées par la tutelle à se conformer aux normes, plusieurs écoles supérieures privées ont vu leurs portes fermées, à la suite de la tenue, en deux temps, des travaux de la Commission pour l'enseignement supérieur privé (CESP). Sur 58 établissements évalués, 36 ont reçu leur habilitation à rouvrir, 9 une obligation de fermer après examen de leurs dossiers, 13 ont été fermées, faute de se conformer aux exigences académiques requises. Selon Christel-Donald Abessolo, directeur général de l'Enseignement supérieur, les promoteurs ont été évalués sur la base de deux critères. D'abord, selon le droit commun, c'est-à-dire qu'il y a une disposition qui fait qu'on peut les évaluer en



Photo: Ngoubili Gaston/L'Union

A travers les travaux de la commission pour l'Enseignement supérieur privé, le ministre Jean de Dieu Moukagni Iwangou a donné le coup de balai nécessaire.

regardant les pièces qu'ils ont déposées. Puis, selon le partenariat que chacun d'entre eux avait signé avec l'État. "Ceux

qui ont été évalués suivant le partenariat signé avec l'État, sont obligés de redéployer les effectifs dans d'autres établissements à leurs frais, lorsque l'habilitation n'était pas reconduite. Ce, selon les dispositions du partenariat. Pour les autres, qui exerçaient depuis et sollicitaient une réhabilitation, on peut dire que la suite est quasiment analogue, puisqu'ils exerçaient sans le mandat, ou bien ils ont été convaincus d'exercer hors normes, et sachant qu'ils ont pris de l'argent. C'est alors à eux de redéployer les étudiants dans d'autres établissements. Sur cet aspect, c'est donc à leurs frais, car ce sont eux-mêmes les promoteurs. Ils devraient s'assurer d'être dans les meilleures dispositions pour ouvrir les établissements. Chose qu'ils n'ont pas faite", avait-il expliqué à L'Union.